

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 07 mars 2016 – 20 heures 15**  
**Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	19	L'an deux mille seize, le 07 mars,
Présents	18	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	18	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	01	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de mars.

**Date de convocation :** 02/03/2016

**Présents :** M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, M. D. SCHALLER.

**Absents excusés :** Melle A. SAUGE.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme MJ. KACZMAR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

---

**20160307-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2016**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2016. Après en avoir délibéré, Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20160307-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

Aucune décision en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, n'a été prise par le maire depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

**20160307-03 Compte Administratif 2015 Budget Communal**

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2015 du Budget Communal de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 1 063 292,44 €
- un total de recettes de 1 233 055,89 €

avec un résultat de + 169 763,45 €

En investissement :

- un total de dépenses de 3 453 965,22 €
- un total de recettes de 2 978 869,06 €

avec un résultat de – 475 096,16 €

Soit un résultat global représentant un déficit de – 305 332,71 €.

**20160307-04 Compte Administratif 2015 Budget Eau**

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2015 du Budget Eau de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En exploitation

- un total de dépenses de 421 903,82 €
- un total de recettes de 513 369,92 €

avec un résultat de + 91 466,10 €

En investissement :

- un total de dépenses de 139 850,26 €
- un total de recettes de 229 557,98 €

avec un résultat de + 89 707,72 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 181 173,82 €.

#### **20160307-05 Compte Administratif 2015 Budget Bois**

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2015 du Budget Bois de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 37 309,56 €
- un total de recettes de 112 236,96 €

avec un résultat de + 74 927,40 €

En investissement :

- un total de dépenses de 48 880,40 €
- un total de recettes de 4 000,00 €

avec un résultat de – 44 880,40 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 30 047,00 €.

#### **20160307-06 Compte Administratif 2015 Budget Caveaux**

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2015 du Budget Caveaux de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 0,00 €
- un total de recettes de 0,00 €

avec un résultat de 0,00 €

En investissement :

- un total de dépenses de 3 658,33 €
- un total de recettes de 3 207,28 €

avec un résultat de – 451,05 €

Soit un résultat global représentant un déficit de – 451,05 €.

#### **20160307-07 Compte Administratif 2015 Budget Lotissement Champ Prouvet**

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2015 du Budget Lotissement Champ Prouvet de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 637 546,60 €
- un total de recettes de 637 546,60 €

avec un résultat de 0,00 €

En investissement :

- un total de dépenses de 6 000,00 €
- un total de recettes de 579 884,40 €

avec un résultat de 573 884,40 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 573 884,40 €.

#### **20160307-08 Compte Administratif 2015 Budget CCAS**

Pour information, Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rend compte au Conseil Municipal du résultat du Compte Administratif 2015 du Budget CCAS :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 6 544,18 €
- un total de recettes de 6 096,84 €

Soit un résultat global représentant un déficit de – 447,34 €.

**20160307-09 Compte de Gestion 2015 Budget Communal**

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2015 du Budget Communal.

**20160307-10 Compte de Gestion 2015 Budget Eau**

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2015 du Budget Eau.

**20160307-11 Compte de Gestion 2015 Budget Bois**

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2015 du Budget Bois.

**20160307-12 Compte de Gestion 2015 Budget Caveaux**

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2015 du Budget Caveaux.

**20160307-13 Compte de Gestion 2015 Budget Lotissement Champ Prouvet**

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2015 du Budget Lotissement Champ Prouvet.

**20160307-14 Ventes du lot 23 au lotissement communal Champ Prouvet**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la vente au lotissement communal Champ Prouvet de la parcelle 23 avait déjà fait l'objet d'une délibération le 23/12/2013.

Le projet de vente n'a pu aboutir, suite au désistement des anciens acquéreurs. Il convient de prendre une nouvelle délibération selon les informations suivantes :

- Lot n°23 – 904 m<sup>2</sup> - 165 € / m<sup>2</sup> - à M. BELHAOUATE pour un total de 149 160,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser la vente de la parcelle 23 au lotissement Champ Prouvet tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à la vente.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la discussion en séance du 22 février 2016 et relative à la surface de plancher maximale constructible, Maître Alexia GIRE, avocat chargé du suivi de la révision du POS en PLU pour la commune de Montlebon, à apporter sa réponse : compte tenu de la rédaction du règlement du lotissement communal Champ Prouvet, il est tout à fait possible d'octroyer une surface de plancher maximale constructible de 270 m<sup>2</sup> à la parcelle 23 pour un projet de maisons jumelées.

**20160307-15 Approbation du nouveau tableau des emplois de la commune de Montlebon**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le nouveau tableau des emplois résultant des avancements de grade et promotion interne, et qui prendra effet au 04 mai 2016 :

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF	POURVU	DUREE HEBDO DE SERVICE	DUREE HEBDO DE L'AGENT
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché	A	1	1	35 h	35 h
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	35 h	35 h
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	35 h	28 h (temps partiel)
<b>Sous-total 1</b>		<b>3</b>	<b>3</b>		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Technicien	B	1	1	35 h	35 h
Adjoint Tech. Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	35 h	22,50 h (temps partiel)
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	1 poste 29,50 h	29,50 h
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3	1 poste 35 h 1 poste 33 h 1 poste à 20 h	35 h 33 h 20 h
<b>Sous-total 2</b>		<b>6</b>	<b>6</b>		
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	35 h	35 h
ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	35 h	35 h
<b>Sous-total 3</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'Animation 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	22,11 h	22,11 h
Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	28 h	10 h (CDD)
<b>Sous-total 4</b>		<b>2</b>	<b>1</b>		
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>		<b>13</b>	<b>12</b>		

Madame le Maire précise que sur le poste d'Adjoint d'Animation 1<sup>ère</sup> classe de 22,11 heures hebdomadaires, l'agent qui l'occupe est actuellement en congé parental et que son remplacement est effectué par une personne embauchée par le prestataire Familles Rurales, gestionnaire de l'accueil de loisirs pour la commune.

Elle précise également que sur le poste d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe de 28 heures hebdomadaires, l'agent qui l'occupe est en contrat à durée déterminée de 10 heures hebdomadaires jusqu'au 31 août 2016, pour les missions d'entretien affectées au groupes scolaire Jules Vermot-Gaud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 04 mai 2016.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au Budget Communal 2016, chapitre 012 Charges de personnel, articles 6411 et 6413.

#### **20160307-16 Résiliation du lot 06 dans le marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître**

Dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, la commune de Montlebon avait notifié à l'entreprise ACINOX de Athose, l'attribution de lot 06 Métallerie Serrurerie en date du 20 février 2014.

Par mail du 26 janvier 2016, le gérant de l'entreprise a informé le maître d'œuvre, M. Raphaël VILLAUME, du cabinet Archi+Tech, de difficultés professionnelles l'obligeant à mettre fin au contrat qui le lie à la mairie de Montlebon pour le marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître.

Au regard du code des marchés publics, il est proposé au Conseil Municipal de résilier le marché avec la société ACINOX pour faute du titulaire (article 46.3.1.g du CCAG). La résiliation dégage l'entreprise de ses obligations contractuelles et ne lui permet pas de percevoir d'indemnisation. De même, la société n'étant pas intervenue sur le chantier depuis la notification du marché, il n'y a ni décompte de liquidation, ni constat de travaux à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour résilier le contrat avec la société ACINOX sur le lot 06 Métallerie Serrurerie du marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître.
- DIT que la résiliation est prononcée pour faute du titulaire du marché, conformément à l'article 46.3.1.g du cahier des clauses administratives générales.

#### **20160307-17 Lancement de la consultation pour les travaux de métallerie dans l'aile Est du Cloître**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la résiliation du lot 06 dans le marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, il convient de lancer une nouvelle procédure pour le recrutement d'un titulaire afin d'effectuer les travaux nécessaires : la rambarde de l'escalier de l'aile Nord et l'installation d'un escalier dans l'aile Est.

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une consultation directe pour un marché à procédure adaptée. Le maître d'œuvre des travaux du cloître, le cabinet Archi+tech, accepte de suivre la procédure de recrutement du titulaire ainsi que les travaux en eux-mêmes afin d'assurer la continuité avec le marché initial.

Depuis l'attribution du lot Métallerie Serrurerie en 2013, le cahier des clauses techniques particulières a évolué. Le maître d'œuvre fournira prochainement à la commune une version corrigée du CCTP, avec une nouvelle estimation des travaux à environ 30 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour le lancement de l'avis public à la concurrence pour les travaux de métallerie dans l'aile Est du Cloître.
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'appel d'offres.

#### **DIVERS**

#### **20160307-18 Changement des luminaires dans la Salle des Elus du Cloître**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de changement de luminaires dans la Salle de réunion des Elus située dans l'aile Est du Cloître. Un devis de l'entreprise Balossi Marguet de Morteau pour 5 luminaires modèle Orion cône suspension beige avec lampe à LED, est présenté pour un montant total de 1 075,60 € HT.

Le Conseil Municipal est consulté pour avis :

- Par 3 voix contre, 5 abstentions et 10 voix pour, le Conseil Municipal accepte la consultation auprès de la société Balossi Marguet.
- A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal donne son accord pour le changement des luminaires Salle des Elus du Cloître pour un montant total de 1 075,60 € HT, soit 1 290,72 € TTC.

#### **20160307-19 Reconstruction de quatre ouvrages sur la RD48**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier électronique du Conseil Général en date du 04 mars 2016 et relatif aux quatre ouvrages de décharges situés sur la Route Départementale 48 entre Morteau et Montlebon. L'institution informe la commune qu'elle souhaite procéder à la reprise de ces quatre ouvrages selon le planning suivant : deux ouvrages courant 2017 et deux ouvrages courant 2018.

Une première réunion de concertation pour les travaux aura lieu le mardi 22 mars prochain à 14h00 à la mairie de Morteau. La commune de Montlebon est invitée à y participer.

Madame le Maire précise que la maîtrise d'œuvre des travaux a été confiée par le Département du Doubs, au cabinet PMM Ingénieurs Conseils de Dole.

#### **20160307-20 Projet d'aménagement d'un terrain de jeux sur la commune**

Monsieur Fabien BEZ présente au Conseil Municipal le projet de questionnaire à l'intention des jeunes de la commune de Montlebon. Il s'agit d'un questionnaire à destination des 8 / 17 ans sur leur pratique du temps libre, leurs activités en général et les moyens mis à leur disposition.

Le traitement des réponses devra permettre à la municipalité de définir d'éventuels besoins d'aménagement dans le village à destination de ce public, telle qu'une aire de jeux.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation du questionnaire. Le contenu sera revu par la Commission Sports & Associations. Le document pourra être disponible en version informatique sur le site web et la page Facebook de la commune, ainsi qu'en version papier.

### **20160307-21 Calendrier des réunions à venir**

DATES	REUNION	OBJETS
Mardi 08/03/2016 à 20h00	Commission Voirie	Préparation budgétaire et dossier de sécurisation du village
Mercredi 09/03/2016 à 20h15	Commission Urbanisme	Travaux pour le Plan Local d'Urbanisme
Lundi 14/03/2016 à 20h00	Commission Cimetières	Règlement intérieur et procédure de reprise de concessions
Mardi 15/03/2016 à 20h15	CCID	Révision des valeurs locatives 2016
Mercredi 16/03/2016 à 20h15	Commission Urbanisme	Travaux pour le Plan Local d'Urbanisme
Mardi 22/03/2016 à 20h15	Commission Sports & Associations	Terrains de tennis et questionnaire à destination des jeunes de 8/17 ans
Mercredi 23/03/2016 à 20h15	Conseil Municipal	Débat d'Orientation Budgétaire
Mardi 29/03/2016 à 20h00	Commission Scolaire	Conseil d'Ecole
Mercredi 30/03/2016 à 20h15	Commission Sports & Associations et tout public	Préparation du Téléthon 2016
Mardi 05/04/2016 à 20h00	Comité Pilotage PEDT + Péri-scolaire	Travail sur le Projet Educatif Territorial
Vendredi 08/04/2016 à 19h30	Conseil Municipal	Approbation des Budgets Primitifs 2016 avec affectations de résultats et taux d'imposition
Mardi 12/04/2016 à 20h00	Comité Pilotage Multi Accueil	Bilan 2015 et perspectives 2016

### **20160307-22 Projet de travaux sur le réseau de chauffage secondaire de la commune**

Monsieur Régis BINETRUY rappelle au Conseil Municipal que le cabinet BET BELLUCI a été missionné pour réaliser un audit sur les installations secondaires de chauffage de la municipalité. Le cabinet a rendu son rapport en octobre 2015. Il est venu le présenter en Commission Bâtiments le 03 février 2016.

Les bâtiments communaux concernés sont le cloître avec l'église et la mairie, le groupe scolaire, la salle des fêtes et les vestiaires foot. L'audit met en évidence quelques points d'amélioration à faire soit de manière indépendante par bâtiment, soit de manière collective pour l'ensemble du site.

L'étude fait notamment apparaître sur les réseaux actuels :

- un manque de calorifuge autour des tuyauteries,
- l'absence de repérage des tableaux électriques,
- l'absence de repérage des circuits hydrauliques,
- un circuit de chauffage de l'église non régulé,
- une programmation du chauffage par zone et non par pièce,
- l'impossibilité de contrôler les températures des pièces ni de réguler le chauffage en fonction de l'occupation de celles-ci,
- un réseau de chauffage de l'appartement de l'école mis sur le même réseau que certaines classes,
- des pompes de circulation énergivores.

Les solutions proposées sont les suivantes :

- Travaux de calorifugeage, repérage, modification des circuits, remplacement des matériels obsolètes, changement des pompes.
- Mise en place d'une gestion technique centralisée (GTC) soit basique (action par zone de chauffage), soit basique + (action sur les vannes des radiateurs à la carte pièce par pièce).

La dernière solution apparaît comme la plus appropriée et comme celle qui permettra de faire le plus d'économie (environ 10 % contre 2 % maximum pour la solution basique). En revanche, elle reste la plus coûteuse : estimation des travaux à environ 108 000,00 € HT.

M. BINETRUY informe le Conseil Municipal que le dossier de travaux sur le réseau de chauffage secondaire, quel que soit le schéma qui sera choisi par le Conseil Municipal, peut être éligible à une subvention auprès de la Préfecture du Doubs au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local. La thématique retenue pour le dépôt d'un dossier est la rénovation thermique. Les demandes sont à adresser pour le 15 mars 2016 dernier délai.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter qu'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local, soit déposé au nom de la municipalité pour ses projets de travaux sur le réseau de chauffage secondaire. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**La séance est levée à 23h30.**

**Le Maire  
Catherine ROGNON**

